

Longueuil, le 6 septembre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 64476- Réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 août dernier, concernant le lot 4776271 du cadastre du Québec (1202, rte 133 et 200, rue Saint-Georges) à Henryville

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Rapport de l'inspection du 17 septembre 2010 (7 pages);
2. Rapport d'inspection du 14 mai 2010 (5 pages);
3. Avis d'infraction du 6 avril 2010 (2 pages);
4. Rapport d'inspection du 15 mars 2010 (4 pages)

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (4)

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-09-17 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 11 h 10	Heure de départ : 11 h 30
Inspecteur : Catherine Dion		Accompagné de :

No intervention : 300594869	No gestion documentaire : 7430-16-01-0369200
Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	No document : 400752482
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande :
But de l'inspection : Seconde inspection pour un suivi d'infraction lié à la présence de déchets toujours présents dans la bande riveraine.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Ébénisterie Serge Rioux

Nom usuel du lieu :

Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :

1202 route 133, Henryville
Cadastre de la paroisse de Saint-George-de-Henryville
3^e concession Sabrevois, Lot 295

No du lieu : x2118146

Type de lieu : Commerce

Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): N 45° 08'19.39"
W 73°11'11.38"

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Serge Rioux	1009, rang Sainte-Marie Saint-Sébastien, Qc J0J 2C0	Y208309

Conditions météo

Nuageux, 15 °C

Personnes rencontrées

Articles 53-54 L.A.D.	Nom	Fonction	Téléphone (poste)
			()
			()
			()
			()
			()
			()

Mode d'identification

But expliqué : oui non s.o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 11

Nombre de photos annexées : 6

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix S1500.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\dioca02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Plainte émise le 2010-03-08, concernant des matériaux secs en bande riveraine. Inspection réalisée le 15 mars 2010 par Vincent Demers. Plainte fondée : Il y a des travaux effectués en bande riveraine. Un avis d'infraction est émis demandant de cesser la réalisation de tous travaux ou activités d'entreposage en bande riveraine. Seconde inspection le 14 mai 2010 qui confirme que les conteneurs à déchets ont été déplacés hors de la bande riveraine, mais des matériaux secs gisent encore en bande riveraine. Étant donné le bon vouloir de M. Rioux, un délai pour remédier à la situation est fixé au 21 juin 2010.

Cette inspection doit donc vérifier si l'entente a été respectée.

3. Description de l'inspection

Arrivée sur les lieux vers 11h10. Je me présente à **Articles 53-54 L.A.D.** un employé de l'ébénisterie. Il me dit que M. Rioux n'est pas présent aujourd'hui. Je lui explique que je viens pour inspecter les lieux et que je me promènerai sur le site en prenant des photos. Je lui remets ma carte d'affaire à l'attention de M. Serge Rioux.

Les conteneurs à déchets sont au même endroit que lors de la dernière inspection. Ils sont situés à gauche de la bâtisse et n'empiètent plus sur la bande riveraine (photo 1).

Je remarque qu'il n'y a pas de matériaux secs en rive du cours d'eau. Le côté de la bâtisse est exempt de déchets (photo 2 à 6). La végétation n'a pas été touchée et pousse naturellement dans la bande riveraine.

Je quitte les lieux à 11h30.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

- Aucun travail en cours dans la bande riveraine
- Aucune activité d'entreposage dans la bande riveraine
- Les déchets et matériaux secs présents lors de la dernière inspection ont été enlevés (voir photos)

6. Recommandations

Étant donné les correctifs apportés tels que demandés lors de la dernière inspection, je recommande la fermeture du dossier.

Signature :

Catherine Dion

Date de rédaction:

2010/09/20
Année/mois/jour**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par :

Jean Marc Fessenden

Fonction :

Chef d'équipe

Signature :

JM F

Date :

Année/mois/jour

10-09-23

Commentaires :

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : 2010-09-17 025.jpg

Description :

Vue de la bâtisse. Les conteneurs à déchets sont situés à gauche.



Photo no : 2

Fichier : 2010-09-17 027.jpg

Description :

Coté de la bâtisse. Les matériaux présents lors de la dernière inspection ont été enlevés.



Photo no : 3

Fichier : 2010-09-17 029.jpg

Description :

Vue de la bande riveraine.



Photo no : 4

Fichier : 2010-09-17 033.jpg

Description :

Vue arrière de la bâtisse.



Photo no : 5

Fichier : 2010-09-17 025.jpg

Description :

Bordure du cours d'eau. La végétation est laissée à l'état naturel.



Photo no : 6

Fichier : 2010-09-17 028.jpg

Description :

Bordure du cours d'eau.





2010-09-17 027.jpg



2010-09-17 028.jpg



2010-09-17 029.jpg



2010-09-17 030.jpg



2010-09-17 031.jpg



2010-09-17 032.jpg



2010-09-17 033.jpg



2010-09-17 034.jpg



2010-09-17 035.jpg



2010-09-17 036.jpg

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200

Date de rédaction : Le 14 mai 2010

Intervention SAGO : ~~300567726~~ 300573525

SAGO complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 13 Mai 2010 HEURE : Arrivée : 14h45
Départ : 15h15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Vincent Demers-Lebouc

ACCOMPAGNÉ(E) DE : Philippe LeBlanc

LIEU INSPECTÉ : ADRESSE POSTALE (si différente) :
Ébénisterie Serge Rioux 1009, RANG SAINTE-MARIE,
1202 route 133, SAINT-SÉBASTIEN QC
Henryville JOJ 2C0

Cadastre de la paroisse de Saint-George-de-
d'Henryville
3^e concession Sabrevois, Lot 295

GPS
N 45° 08'19.39"
W 73°11'11.38"

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non [x]
Nom / Adresse Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :
Nom / Fonction Téléphone
Serge Rioux, 450-299-2552
Propriétaire de l'ébénisterie Serge Rioux inc.

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(14)	()	()	()
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT : Vérification pour suivi d'infraction suite à d'un remblayage en rive du cours d'eau *Des terres noires* avec des déchets, Ébénisterie Serge Rioux, 1202 rte 133, Henryville

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 14 mai 2010

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION



Photo 1. (DSCF0494.jpg) Les conteneurs de matières résiduelles ont été enlevés de la bande riveraine du cours d'eau *Des terres noires* (Branche 52).



Photo 2. Panorama (DSCF0492-0493.jpg) À l'arrière de la bâtisse.

J'ai constaté que la végétation n'a pas été touchée. Le gazon et arbustes poussent naturellement dans la bande riveraine avec une longueur moyenne de 15-20 cm.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 14 mai 2010



Photo 3. (DSCF0489_2.jpg) Côté gauche de la bâtisse. Présence de déchets et planches de bois toujours en place.



Photo 4. (DSCF0491.jpg)

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 14 mai 2010



Photo 5. (DSCF0490.jpg) Déchets et débris toujours présents sous les arbres, dans la bande riveraine.

3. CONCLUSION

Donc, pendant l'inspection, j'ai constaté :

M. Serge Rioux a retiré les conteneurs de déchets à droite de la bâtisse près du cours d'eau

Présence de la végétation sur le haut et bande la bande riveraine. J'ai remarqué que la coupe de gazon et l'émondage d'arbre n'ont pas continué.

Cependant, les débris et déchets (matériaux secs), situés dans la bande riveraine à l'arrière de la bâtisse, sont restés en place. Il contrevient donc encore à l'article 22 de la LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Étant donné le bon vouloir de M. Rioux, entente d'un délai pour remédier à la situation. Le délai est fixé jusqu'au 21 juin 2010

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 14 mai 2010

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : *Vincent Demers Loharc*

Date : *14 juin 2010*

Vérifié par : *[Signature]*

Date : *10-06-29*

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Fujifilm FINEPIX S1500*

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos *DSCF0492.jpeg* et *DSCF0493.jpg* réunies pour la panoramique de la photo 2 à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

La coordonnée spatiale incluse à ce rapport a été prise par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 76Cx*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. La coordonnée spatiale est exprimée en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 6 avril 2010

AVIS D'INFRACTION

Ébinisterie Serge Rioux inc.
1009, rang Sainte-Marie
Saint-Sébastien (Québec) J0J 2C0

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
400686887

Objet : Travaux relatifs à la végétation, activité d'entreposage et présence de matériaux secs en rive de la rivière Des terres noires, lot 295 du cadastre de la paroisse de Saint-Georges-de-Clarenceville, municipalité d'Henryville, MRC Haut-Richelieu

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 10 mars 2010 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi:

1. Présence de matériaux secs, activités d'entreposage et travaux relatifs à la végétation à l'intérieur de la bande riveraine de la rivière Des terres noires en l'absence du certificat d'autorisation requis;
 - *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
article 22

Nous vous demandons donc, à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation tous travaux ou activités d'entreposage à l'intérieur de cours d'eau, de bandes riveraines ou de zones inondables. Ici, la bande riveraine est constituée d'une bande de terre de 10 mètres de largeur située de part et d'autre du cours d'eau mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. En regard de la présence de matériaux secs présents sur votre propriété, veuillez procéder, d'ici au 30 avril 2010, au retrait de ces derniers et procéder à leur élimination dans un lieu autorisé.

Veuillez nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui seront données pour vous y conformer. Pour toute information additionnelle, veuillez commu-

Direction régionale

770, rue Goretti

Sherbrooke (Québec) J1E 3H4

Téléphone : 819 820-3882

Télécopieur : 819 820-3958

Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil

201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : 450 928-7607

Télécopieur : 450 928-7755

Bureau régional de Bromont

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont (Québec) J2L 2X4

Téléphone : 450 534-5424

Télécopieur : 450 534-5479

Bureau régional de Valleyfield

900, rue Léger

Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5A3

Téléphone : 450 370-3085

Télécopieur : 450 370-3088

niquer avec Vincent Demers-Lebouc au 450-928-7607, poste 267 ou par courriel à vincent.demers-lebouc@mddep.gouv.qc.ca

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JML/VDL/vdl



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Chiffre de
recherche
.....
.....
.....

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200

Date de rédaction : Le 15 mars 2010

Intervention SAGO : 300567726

SAGO complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 10 Mars 2010

HEURE : Arrivée : 14h30

Départ : 15h15

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Vincent Demers-Lebouc

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Ébénisterie Serge Rioux
1202 route 133,
Henryville

ADRESSE POSTALE (si différente) :

1009, RANG SAINTE-MARIE,
SAINT-SÉBASTIEN QC
J0J 2C0

Cadastre de la paroisse de Saint-George-de-
d'Henryville

3^e concession Sabrevois, Lot 295

GPS

N 45° 08'19.39"

W 73°11'11.38"

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [x]

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Serge Rioux,
Propriétaire de l'ébénisterie Serge Rioux inc.

450-299-2552

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(14)	()	()	()
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT : Vérification d'une plainte d'un remblayage en rive du cours d'eau *Des terres noires* avec des déchets, Ébénisterie Serge Rioux, 1202 rte 133, Henryville

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 15 Mars 2010

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION



Photo 1. (DSCF0229.jpg) Vue de face de l'ébénisterie. À droite, cours d'eau *Des terres noires* (Branche 52)

Bâtisse et conteneurs à déchets dans la bande riveraine.



Photo 2. Panorama (DSCF0235-0236-0237.jpg) À l'arrière de la bâtisse.
On constate que la près de la rivière, la végétalisation est entretenu. (Gazon coupé)

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 15 Mars 2010



Photo 3. (DSCF0238.jpg) Côté de la bâtisse. Présence de déchets et planches de bois



Photo 4. (DSCF0238.jpg) Présence de déchets sous les arbres, dans la bande riveraine.

Je suis arrivé sur place à 14h30. Le propriétaire de l'ébénisterie, M. Serge Rioux, était sur place. Pendant l'inspection, j'ai constaté :

- Présence d'un cours d'eau
- Différence entre haut du talus et LHN moins de 5 mètres = Bande riveraine 10 m
- Débris et conteneur à déchet dans la bande riveraine
- Absence de la végétation sur le haut et ~~bande~~ la bande riveraine. Le propriétaire me confirme qu'il entretient le bord du talus pendant la saison estivale. (coupe de gazon et émondage d'arbre)

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0369200
300567726

Date de rédaction : Le 15 Mars 2010

3. CONCLUSION

La plainte venait d'un entrepreneur qui avait eu comme proposition remblayer les déchets (matériels secs) de l'ébénisterie. L'ébénisterie aurait déposé des déchets dans la bande riveraine.

Se que j'ai constaté, c'est qu'il n'y avait que des déchets qui avaient l'air d'être là depuis longtemps.

Il reste qu'il y a activité et dépôts de matériaux secs dans la bande riveraine du cours d'eau *Des terres noires sans C.A.*

Contrevient à l'article 22 de la LQE

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non (x)

Détails : Plaintes fondée. Activité en bande riveraine.

Plaignant impossible à contacter.

5. RECOMMANDATION(S)

Envoi d'un avis d'infraction qui consiste à l'arrêt de toute activité dans la bande riveraine et laisser arbres, arbustes et plantes pousser

6. VÉRIFICATION

Rédigé par :

Vincent Demers - Lebac

Date :

19 Mars 2010

Vérifié par :

J.P.

Date :

10-04-06

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Fujifilm FINEPIX S1500*. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCF0235-0236-0237 réunies pour la panoramique de la photo 2 à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe. La coordonnée spatiale incluse à ce rapport a été prise par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 76Cx*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. La coordonnée spatiale est exprimée en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).